



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE



17 février 2016

NDDL : LES DISSIMULATIONS INACCEPTABLES DE L'ÉTAT

Le Canard Enchaîné vient de rendre public un rapport transmis par la DREAL¹ des Pays de la Loire au préfet de Loire-Atlantique en 2014, qui contredit l'argumentation des soutiens au projet d'aéroport : le réaménagement de l'aéroport existant de Nantes-Atlantique n'aura pas d'impact négatif sur le lac de Grand Lieu, à l'inverse d'un transfert. Plus grave encore que cette révélation, ce rapport avait été dissimulé par l'Etat alors même que les associations avaient demandé communication de tous les rapports existants quant à l'impact environnemental du réaménagement de Nantes-Atlantique. Cela est de mauvais augure pour le débat précédant l'hypothétique référendum.

Cela fait plusieurs mois que les soutiens au projet d'aéroport prétendent que la solution d'un réaménagement de l'aéroport existant entraînera un impact négatif sur le lac de Grand Lieu, situé au sud de Nantes. Le Premier Ministre est même allé jusqu'à l'affirmer à l'Assemblée Nationale pour justifier la nécessité du nouvel aéroport. Pourtant le rapport de la DREAL confirme l'analyse des associations : c'est bien le transfert de l'aéroport vers Notre-Dame-des-Landes et non son réaménagement qui risque de porter atteinte à la faune du lac de Grand-Lieu en augmentant la pression foncière à ses bords. Rappelons en outre qu'il détruira plusieurs centaines d'hectares de zones humides.

L'existence de ce rapport de 2014 ne peut qu'interroger nos associations : en effet, nous avons en mars 2015 écrit au préfet de Loire-Atlantique en lui demandant de nous transmettre tous les rapports réalisés « *quand aux incidences environnementales possibles d'un tel réaménagement* ». Le rapport de la DREAL ne nous a jamais été communiqué : il a donc été dissimulé par la préfecture, alors même que l'argument des impacts du réaménagement sur le lac de Grand Lieu prenait de plus en plus de place médiatiquement parlant. Plus grave encore, cet argument était parallèlement utilisé par la préfecture elle-même devant le tribunal administratif de Nantes pour justifier de l'absence de solution alternative au transfert de l'aéroport... aboutissant au rejet de nos recours en justice. Le Préfet n'a ainsi pas hésité à mentir aux associations de protection de la nature puis aux juges du tribunal administratif.

« La dissimulation qui a été faite de ce document est insupportable et inacceptable ! » estime Denez L'Hostis, président de France Nature Environnement. *« Elle confirme que ce dossier d'aéroport a été instruit dans la plus grande opacité, si bien que les différentes phases de concertation avec le public n'ont jamais été que poudre aux yeux. Combien d'autres analyses défavorables au projet sont encore gardées secrètes par l'Etat ? Nous exigeons que tous les documents utiles à la compréhension du dossier soient enfin mis sur la table. L'hypothétique référendum à venir ne saurait être organisé sur le fondement d'un mensonge d'État »*

Pour mieux comprendre la mobilisation contre ce projet d'aéroport, [lire ici](#) le résumé des 8 choses à savoir sur Notre-Dame-des-Landes.

1 Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Loire-Atlantique (services déconcentrés du ministère de l'environnement en région).